



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

La Ministre

Réf: CAB/SP/

Paris, le 15 NOV. 2012

Chers
Chères Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents des Universités,

Je vous remercie d'attirer mon attention sur la situation de nos universités. Croyez bien que je ne la découvre pas aujourd'hui, et que je mesure les difficultés d'un passage à l'autonomie mal préparé et mal accompagné par le précédent gouvernement.

Le passage à l'autonomie ne doit pas être une compétition de plus, encore moins une compétition « à handicap ». Je rappelle qu'en 2007, avant le vote de la loi LRU, il était considéré, au plus haut niveau de l'Etat, que la compétition pour l'autonomie était déjà jouée : seules certaines universités auraient été dignes d'y accéder, les plus puissantes et les plus motivées pour un fonctionnement plus managérial et compétitif, tandis que les autres n'auraient été que spectatrices de la réforme. La décision a finalement été prise de ne pas mettre en œuvre une autonomie à deux vitesses, du moins en termes juridiques, conformément aux vœux de la Conférence des Présidents d'Universités (CPU) et de vos prédécesseurs.

La compétition a pourtant continué, toujours aussi inégale, car, au moment du passage à l'autonomie le transfert des moyens n'a tenu aucun compte des déséquilibres territoriaux et des inégalités durablement installées entre les établissements, les uns et les autres ayant été accumulés et aggravés sur plusieurs décennies. En conséquence, aujourd'hui, les universités doivent affronter des changements profonds, des responsabilités nouvelles et importantes, mais avec des écarts de moyens considérables. L'esprit de compétition a d'ailleurs atteint son comble, avec, en 2011, une « mise sous tutelle » calamiteuse et un accompagnement médiatique stigmatisant d'un petit nombre d'universités qui avaient connu deux exercices budgétaires déficitaires.

Notre conception de la mise en œuvre de l'autonomie des universités est tout autre. Elle doit pour commencer être plus qu'une autonomie de gestion, elle doit être également une autonomie de décision et de choix stratégique. Les évolutions que nous envisageons, pour ce qui concerne l'évaluation des établissements, des équipes de recherche et des formations, pour ce qui concerne les conditions d'habilitation et d'accréditation de l'offre de formation, et pour la politique contractuelle, iront toutes dans ce sens.

Elle doit ensuite être une autonomie pour tous, sans handicap, une autonomie reposant sur une identité affirmée et une différenciation assumée des établissements, mais une autonomie accompagnée, justement, à proportion des besoins et des difficultés particulières de chaque université. C'est le sens du dispositif d'accompagnement que j'ai mis en place dès le printemps 2012 en lieu et place de la « tutelle rectorale » inventée par mes prédécesseurs, c'est aussi le sens du rééquilibrage que je compte mener à bien grâce aux 3 000 emplois supplémentaires d'ores-et-déjà programmés par le budget triennal 2013-2015, c'est encore le sens des premières expérimentations des contrats de site, qui auront lieu en 2013. De surcroît, j'ai pris l'engagement d'une réforme du système d'allocation des moyens (le système SYMPA), qui sera menée à bien au premier semestre 2013 pour déboucher sur des modifications dès l'automne suivant, en vue des allocations de moyens de l'année 2014.

Les différents rééquilibrages territoriaux, disciplinaires et budgétaires sont donc déjà engagés ou programmés. J'attends des universités qu'elles participent activement à ces travaux qui sont dans l'intérêt de tous.

Reste, tout particulièrement en 2012 et 2013, la question de l'évolution de la masse salariale. La situation des universités n'est pas facile, la situation nationale n'a jamais été aussi difficile, mais le montant et la structure du budget 2013 du MESR sont pourtant positifs, et nettement plus positifs que nous ne pouvions l'imaginer à la veille de l'été. Alors que les lettres de cadrage qui devaient présider à la préparation du projet de loi de finances annonçaient une baisse globale de 3,5%, nous sommes parvenus à une hausse de 2.2%, ce qui permet de préserver l'essentiel. Ces lettres laissaient prévoir une diminution sensible de notre (de votre) masse salariale, et nous obtenons une augmentation prenant en compte les évolutions automatiques, notamment celles de taux de cotisation au CAS Pensions. La plupart des autres ministères n'ont pas bénéficié de traitement favorable. C'est le signe d'un intérêt politique et d'une priorité marquée de ce gouvernement.

S'agissant en particulier du GVT, son coût en 2012 est connu, à hauteur de 36 M€. Le GVT reflète l'état présent des effectifs d'un établissement donné, en grades et en ancienneté. Il est vrai qu'il est peu flexible d'un exercice budgétaire à l'autre, mais il résulte néanmoins, à moyen terme, des décisions prises par les établissements. Tous les opérateurs publics autonomes, quelle que soit leur taille, assument à terme les évolutions structurelles de leur pyramide d'emplois et de leur masse salariale. C'est notamment le cas depuis longtemps, dans notre secteur, des organismes de recherche et des œuvres universitaires. Pour les universités, il devra en aller de même après une période indispensable d'adaptation et d'accompagnement.

Croyez bien que je comprends l'ampleur des responsabilités qui sont les vôtres. Vous avez choisi de devenir président(e)s parce que vous souhaitez porter à un niveau de responsabilité et d'action supérieurs votre engagement personnel dans les missions fondamentales qui rendent votre métier de base passionnant et primordial, et cette motivation vous honore. Vous prenez ces fonctions dans une situation très inconfortable, et je suis persuadée qu'avant de les quitter vous connaîtrez une situation plus facile et davantage conforme à la conception que vous avez de votre mission.


Je suis convaincue que l'autonomie des universités dans une perspective de coopération et d'émulation est la seule solution pour asseoir durablement la position internationale de l'ensemble de notre système d'enseignement supérieur et de recherche, et pas seulement de quelques sites et de quelques établissements prestigieux. L'élection des présidents d'universités, dans des conditions dont les modalités doivent être profondément modifiées car elles ne respectent pas la collégialité nécessaire, leur confère une responsabilité particulière.

Je ne laisserai personne affirmer, sans réagir et sans défendre vigoureusement les universités, que leurs présidents et leurs équipes ne sont pas capables de gérer leurs établissements.

Je suis également convaincue que grâce à la mobilisation exceptionnelle dont toutes les parties prenantes ont fait preuve en préparant les Assises territoriales et nationales, par leur engagement dans les nombreuses contributions individuelles et collectives, nous pourrions refonder notre enseignement supérieur et notre recherche en inventant les universités du 21^{ème} siècle.

La qualité de notre projet collectif et la force de notre ambition sont au cœur du projet présidentiel en faveur de la jeunesse, de son avenir, du redressement et de la cohésion sociale de notre pays. Nous ne devons pas attendre que la conjoncture économique et budgétaire s'améliore pour bâtir l'avenir ensemble.

Je sais pouvoir compter sur l'engagement dont vous faites preuve tous les jours au service de ces grands objectifs.

Bien à vous,


Geneviève FIORASO

- Mohamed Amara, président de l'université de Pau et des Pays de l'Adour
- Jacques Bahi, président de l'université de Franche-Comté Besançon
- Fabienne Blaise, présidente de l'université Lille-III
- Lise Dumasy, présidente de l'université Stendhal Grenoble-III
- Rachid El Guerjouma, président de l'université du Maine Le Mans – Laval
- Anne Fraïsse, présidente de l'université Montpellier-III
- Philippe Houdy, président de l'université d'Évry Val d'Essonne
- Yves Jean, président de l'université de Poitiers
- Yannick Lung, président de l'université Montesquieu Bordeaux-IV
- Jean-Michel Minovez, président de l'université Toulouse-II Le Mirail
- Mohamed Ourak, président de l'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis
- Jean Peeters, président de l'université de Bretagne-Sud
- Pascal Reghem, président de l'université du Havre
- Danielle Tartakowsky, présidente de l'université Paris-VIII